

LE PRET ADIE

L'A.D.I.E (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) a pour objet de délivrer des prêts aux créateurs d'entreprises ou aux petites entreprises qui cherchent à se développer et qui n'ont pas accès au crédit bancaire.

Quelques exemples de projets financés à Mayotte :

- Aquaculture, élevage, agriculture
- Transformation de produits agricoles
- Tables et chambres d'hôtes, guide touristique
- Réparation automobile et deux roues
- Coiffure, photographie
- Couture, broderie, artisanat
- Plomberie, maçonnerie, menuiserie, soudure
- Restaurants, bars, pâtisserie
- Commerces spécialisés, épiceries, importations / vente

Pour votre matériel, vos intrants, vos frais d'installation, votre stock, l'ADIE vous propose :

- Un prêt de famille jusqu'à 1 500 euros. Instruction simple et rapide des demandes ; il suffit de présenter une pièce d'identité ainsi que 3 membres de votre famille qui vous soutiennent.
- Un prêt solidaire de 1 500 à 5 000 euros. Le projet doit être viable. Une à deux cautions sont exigées selon le montant du prêt. Pour les étrangers, la carte de séjour doit être valable au moins 2 ans. (Ces deux prêts sont remboursables sur 24 mois)
- Un prêt relais en attendant le versement d'une subvention accordée.
- Une bourse de matériels : congélateurs, réfrigérateurs, ... loués pour tester votre activité

Des permanences sont assurées toutes les semaines sur toute l'île.

Contacts :

Antenne ADIE Mayotte - Immeuble Baobab - Apt. 3G - 97600 Mamoudzou

Tél. : 02 69 61 12 53

Fax : 02 69 61 56 84

Mail : mayotte@adie.org

Site : www.adie.org